



CONFERÊNCIA DOS PRESIDENTES DAS ASSEMBLEIAS PARLAMENTARES EUROPEIAS

LISBOA 1986

PRESENTATION DU RAPPORT ET DISCUSSION



CONFERÊNCIA DOS PRESIDENTES DAS ASSEMBLEIAS PARLAMENTARES EUROPEIAS

LISBOA 1986

DEUXIEME SEANCE

Le vendredi 6 juin 1986

M. Fernando do Amaral, à la présidence

La séance a été ouverte à 15h00

Rapport présenté par le Dr. Svend Jakobsen :

Président du Folketing Danois

Dr. JAKOBSEN (Danemark), Président du Folketing danois, déclara que le sujet de la coopération interparlementaire avait déjà été discuté dans plusieurs assemblées et qu'ainsi, les députés étaient bien conscients de l'importance majeure que revêtait cette question. Il ajouta qu'il était bien connu que de sérieux problèmes comme ceux de l'économie mondiale, du chômage et de la pollution de l'environnement touchaient tous les pays. Les problèmes politiques étaient étroitement liés à de tels sujets, de même qu'au maintien de la paix dans le monde, question d'importance majeure. Le travail des parlements devait alors inclure les questions d'ordre internationale qui dépassaient les frontières et qui pouvaient être résolues uniquement à travers une coopération internationale, non seulement entre les gouvernements mais aussi entre les parlements. Il ajouta que le moteur des démocraties occidentales était de rendre plus fortes des sociétés libres et ouvertes, et d'impliquer les citoyens dans le processus politique. A ce propos, la façon dont fonctionnent les démocraties, tout comme l'accent que l'on met sur le débat politique, s'avérait très importante.

Le Dr. Jakobsen ajouta que par le passé, on avait pu constater que ce type de système démocratique qui demande une maturité politique considérable, n'avait pas toujours été "alimenté"

avec succès dans les pays nouvellement indépendants. Cependant, la démocratie devait survivre et les parlements devaient être fidèles à leur responsabilité, principalement ceux des pays européens.

Des conférences comme celle présentement en cours, de même que l'attention portée aux procédures parlementaires, constituaient un apport certain. Pour cette raison, le Dr. Jakobsen souligna dans son rapport l'importance de l'échange d'information entre les parlements et suggéra que chaque parlement communique tout fait nouveau en matière de procédure au cours des prochaines conférences. Bien que ce la puisse ne pas être la meilleure façon de transmettre l'information, M. Jakobsen dit considérer un tel dialogue important.

Le Président remercia le Dr. Jakobsen pour son excellent rapport. Il se dit assuré que cela constituerait des avantages importants pour le parlement portugais.

DISCUSSION

M. ALEVRAS (Grèce), Président de l'Assemblée Nationale, félicita le Dr. Jakobsen pour sa proposition portant sur l'échange réciproque d'information entre les parlements. Il se dit spécialement heureux que ce point lui donne la chance de reprendre une question soulevée plus tôt, notamment que la pollution nucléaire et environnementale représentait une menace générale pour la vie sur la planète. Un tel problème ne pouvait pas être résolu par des mesures de niveau national mais seulement par la coopération internationale. M. Alevras souhaita que la menace à la stabilité mondiale rende davantage les parlements nationaux prêts à coopérer. Il ajouta que le parlement grec préparait depuis quatre mois de nouvelles règles de procédure visant à réorganiser à apporter et à mettre à jour les fonctions parlementaires.

Les changements à apporter et les moyens disponibles

étant nombreux, le parlement essayait présentement de préparer de nouvelles règles de procédure que l'Assemblée allait adopter à la fin de l'année. Il serait alors en mesure d'informer les membres de la Conférence sur le contenu des nouveaux règlements et attendrait avec intérêt des critiques constructives à ce sujet. Cela aiderait à combler le vide existant et pourrait engendrer une plus étroite coopération avec le Parlement européen. M. Alevras conclut en félicitant le Dr. Jakobsen pour son rapport et exprima son accord au sujet des suggestions faites par ce dernier.

M. GENTON (France), Président du Comité des Affaires étrangères et de la Délégation sénatoriale pour les Communautés européennes, déclara que son premier devoir était de transmettre les excuses de M. Poher qui était l'un des présidents à avoir occupé cette fonction de plus longtemps, et qui avait toujours considéré avec grand intérêt de telles rencontres comme étant des moyens de développer la coopération entre les parlements européens. M. Poher demeurait particulièrement attaché à l'idéal de la démocratie européenne et admirait l'aventure que le Portugal avait ouverte à l'Europe par la découverte de l'Inde et de l'Amérique du Sud. Outre les exploits de Vasco da Gama, le Portugal était aussi le pays de Pombal qui avait joué un rôle important au Siècle des Lumières. M. Poher était heureux de l'adhésion du Portugal à la Communauté Européenne, sujet sur lequel M. Genton avait lui-même présenté un rapport favorable au Sénat en novembre 1985. L'expansion récente de l'idéal européen suite à l'adhésion de l'Espagne et du Portugal constituait, en dépit des difficultés que cela représente, un pas décisif vers le développement de nouvelles structures politiques et économiques qui puissent fortifier la démocratie. M. Poher rendit hommage à la mémoire du Président Spinelli qui avait tant travaillé pour encourager le progrès de l'idéal européen.

Le Dr. Jakobsen avait mentionné l'importance d'une coopération entre les assemblées européennes. Il serait souhaitable qu'il y ait des liens plus étroits entre les parlements nationaux et les Assemblées présidées par MM. Jung et Pflimlin. A la Conféren

ce des Présidents des Assemblées parlementaires européennes de Madrid, en 1980, M. Poher avait attiré l'attention sur l'importance d'améliorer la relation entre le Parlement européen et les Assemblées nationales. Aux cours des six dernières années, M. Genton avait lui-même fait rapport au Sénat des relations avec la Communauté européenne et pouvait assurer aux membres de la Conférence que la France était prête à accepter de nouvelles méthodes pour développer le progrès en Europe.

M. TEMMERMANN (Belgique), Vice-Président de la Chambre des Représentants, déclara qu'il aimerait donner quelques détails sur le travail accompli par la Chambre des Représentants dans le domaine décrit si brillamment par le Dr. Jakobsen. Reprenant une initiative du Bundestag allemand qui visait à établir en 1983 un Comité des Affaires européennes composé de députés du Parlement européen et de membres du Bundestag, le Président de la Chambre des Représentants de Belgique avait présidé le 29 novembre 1984, à la Chambre des Représentants de Belgique, une assemblée entre les députés belges du Parlement européen et les Présidents des partis politiques représentés à la Chambre des Représentants belge.

Depuis 1984, aucun double mandat n'avait été accordé en Belgique. Par conséquent, il était d'autant plus important de développer des relations souples et bien structurées entre les représentants belges des niveaux national et européen. En avril 1985, les députés du Parlement européen avaient été invités à participer aux travaux des commissions permanentes. De plus, un comité spécial, formé de dix députés du Parlement européen et de dix députés belges, et chargé d'étudier les questions européennes, avait été constitué sous la présidence de la Chambre des Représentants belge. La première Assemblée fut tenue le 25 février 1986, lorsqu'il fut convenu de rédiger des rapports sur l'Acte Unique européen, sur l'utilisation du Fond structural européen et sur le status des députés du Parlement européen. Les futurs rapports porteraient sur le rôle du Parlement européen dans le processus budgétaire, sur la prochaine présidence belge au Conseil des Ministres, sur le Système monétaire européen

et la coopération technique. Il serait prématuré de tirer des conclusions sur les travaux de cette Commission mais M. Temmermann souhaita que M. Defraigne, Président de la Chambre des Représentants, soit en mesure de rendre compte des progrès réalisés dès la prochaine Conférence des Présidents des Assemblées parlementaires européennes.

M. CARVAJAL (Espagne), Président du Sénat, félicita le Dr. Jakobsen pour son discours et appuya l'importance de renforcer le rôle central du Parlement dans le processus démocratique. Il souligna que l'Espagne avait toujours accordé une attention spéciale aux problèmes de financement des partis politiques. Les groupes politiques recevaient, d'après le niveau de leur représentation, des subventions pouvant couvrir jusqu'à 30% des frais de leur campagne électorale, selon des dispositions réglementées par la "Cour des Comptes". L'incompatibilité entre l'occupation d'un poste public et d'un mandat électoral constituait un autre champ de préoccupations au sein de la population. Le Parlement espagnol, afin de mieux comprendre ces questions et d'autres qui leur sont connexes, avait invité 19 délégations parlementaires étrangères et avait effectué des visites officielles dans 17 autres pays. Tous les parlements européens avaient sans aucun doute beaucoup à apprendre sur la façon dont les pays étrangers traitent des questions d'intérêt commun.

Dr. JENNINGER (R.F. d'Allemagne), Président du Bundestag, fit remarquer que la coopération entre les parlements était le but premier de toute la Conférence. Il était important pour les parlements européens de discuter ensemble du besoin d'adaptation au changement dans la société européenne, et de former les institutions nécessaires pour aider les parlements à réaliser cet objectif. En ce qui concerne la coopération avec le Parlement européen, l'Allemagne comme la Belgique, avait des structures de liaison bien déterminées. Cependant, elles ne semblaient pas obtenir le succès mentionné par M. Temmermann au sujet de la Belgique.

Le Dr. Jenninger ajouta que des exemples récents de coo

pération multilatérale entre les parlements s'étaient avérés fructueux mais que la coopération bilatérale comportait aussi des avantages. Cette dernière, cependant, ne devrait pas se limiter aux questions de politique étrangère mais devrait traiter également des sujets de politique intérieure et sociale, communs à différents pays. Une éventuelle discussion pourrait porter sur l'influence de la nouvelle technologie, sujet pour lequel le Bundestag avait récemment formé une nouvelle commission. Il conviendrait peut-être que cette Conférence, lors d'une assemblée future, se penche sur quelques uns de ces sujets.

M. LYSSARIDES (Chypre), Président de la Chambre des Représentants, déclara que le degré actuel de coopération était valable mais inadéquat. La discussion de sujets particuliers reliés aux parlements tels les pouvoirs, la procédure ou les conditions de travail, était importante, mais des questions de politique générale devraient également être traitées. De cette façon, les députés de différents parlements pourraient se tenir correctement au courant de l'opinion publique à propos de sujets d'intérêt commun dans différents pays européens. Il conviendrait d'étudier la création d'un nouvel organisme pour permettre spécialement la réalisation d'une telle coopération.

Mme IOTTI (Italie), Présidente de la Chambre des Députés, exprima l'opinion que l'idée de M. Lyssarides concernant la mise en place d'une nouvelle institution avait besoin d'un examen plus poussé et le fait qu'elle soit seulement proposée, illustre à quel point la coopération actuelle était insuffisante. Selon Mme Iotti, l'introduction d'élections directes au Parlement européen avait, jusqu'à un certain point, rendu la coopération plus difficile et plus nécessaire étant donné que les députés des parlements nationaux ne se rassemblaient plus sur cette tribune. La solution proposée par la Belgique pour résoudre le problème de coopération avec le Parlement européen était instructive mais pourrait être difficilement applicable à d'autres pays. Le développement d'une plus étroite coopération entre les parlements nationaux faciliterait le travail du Par-

lement européen.

Au sujet du point soulevé par M. Alevras concernant la pollution environnementale et nucléaire, il fallait reconnaître que ces problèmes ne se limitaient pas aux frontières nationales et étaient, par leur nature, d'intérêt internationale. Par conséquent, la coopération entre les parlements, les parlements nationaux, le Parlement européen et l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe était d'autant plus essentielle.

En conclusion, Mme. Iotti déclara avoir apprécié l'hommage porté par M. Genton au Président Spinelli.

M. PFLIMLIN (Président du Parlement européen) remercia M. Amaral de toute l'hospitalité dont il avait fait preuve, et d'avoir rendu la visite si agréable. M. Pflimlin déclara qu'il ne s'attarderait pas sur le travail du Parlement européen à cette Conférence, puisqu'en fait, 21 nations du Conseil de l'Europe y étaient présentes. Cependant, les rapports du Dr. Jenninger et du Dr. Jakobsen avaient traité tous les deux des relations entre les parlements nationaux. A ce sujet, il informa l'Assemblée qu'il avait récemment décidé avec M. Jung d'établir une plus étroite coopération entre le Parlement européen et l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe.

M. Pflimlin ajouta avoir écouté le discours de Mme Iotti avec attention. Alors qu'il était vrai que le Parlement européen semblait s'être éloigné davantage des parlements nationaux, il souhaita attirer l'attention sur le nombre d'initiatives prises dans ce sens par le Parlement européen. Il rappela les buts visés par le Président Spinelli et le premier Traité d'Union européenne, au temps où existaient de multiples contacts. Il mentionna la commission mixte établie entre le Bundestag et le Parlement européen. De la même façon, il souligna que M. Genton était Président d'une commission de surveillance au Sénat français qui favorisait la compréhension des problèmes touchant le Parlement européen, et qui avait fourni déjà un apport extrêmement utile. M. Temmerman avait attiré l'atten

tion sur les initiatives les plus profitables menées récemment par le Parlement belge, alors que M. Pflimlin avait lui-même été reçu par le Président du Sénat belge. Tous devraient viser à multiplier ce genre de contacts.

La plupart des pays avait interdit le double mandat. M. Pflimlin affirma douter de la valeur de cette décision, étant donné que, à la lumière des voies divergentes du Parlement européen et des parlements nationaux, le double mandat pourrait bien fournir des moyens importants d'établir des contacts.

Un autre problème concernait la rectification de l'Acte Unique européen. M. Pflimlin déclara que, puisque tout le monde savait que le Parlement européen n'était pas totalement en faveur de tous les aspects de ce traité, le Parlement souhaitait le voir conclu le plus vite possible. Par l'entremise du Dr. Jakobsen, il remercia le gouvernement danois d'avoir été le premier à ratifier le texte, bien qu'il s'y soit précédemment fortement opposé. Cependant, d'autres pays qui s'étaient déclarés en faveur du traité ne l'avaient pas encore ratifié.

Mme Iotti avait aussi mentionné l'importance d'une coopération par le biais de commissions parlementaires. Des exemples récents de coopération avaient engagé la Commission des Finances du Sénat italien et il était prévu qu'une assemblée de la Commission des Affaires Étrangères ait lieu en Italie.

Plusieurs Présidents d'assemblées parlementaires avaient mentionné le risque de la pollution qui avait provoqué une grande inquiétude parmi la population, lors des suites de Chernobyl. Bien qu'il ne soit pas entièrement d'accord avec ce qui avait été dit, M. Pflimlin admit que cela correspondait certainement à un exemple de problème européen qui avait saisi l'imagination du public, et les députés devaient comprendre ce genre d'inquiétude chez la population.

M. Pflimlin conclut en suggérant qu'il serait bénéfique de choisir au cours des prochaines conférences des sujets précis

d'intérêt général communs à toute l'Europe.

Dr. JAKOBSEN (Danemark) remercia tous ceux qui avaient pris part au débat. Il était évident qu'il y avait désir de développer une coopération entre les parlements. Plusieurs initiatives menées par des parlements nationaux et visant à atteindre les buts exposés dans son rapport avaient été entendues à cette Conférence. Tel que le signalait M. Pflimlin, les pays membres du Conseil européen étaient présents à la Conférence; pour cette raison il avait choisi, dans son rapport, de ne pas traiter des problèmes européens mais d'aborder des questions plus générales. Plusieurs des Présidents des Assemblées parlementaires avaient signalé le besoin de renforcer la coopération non seulement en matière de procédure mais aussi sur des questions essentiellement politiques. Une telle coopération n'impliquait pas seulement la politique étrangère mais aussi l'environnement et la technologie. Par exemple, le Danemark avait récemment été le premier pays à voter une loi enchâssant les expériences de sélection eugénique, dans le but d'assurer à l'état une compréhension des nouvelles techniques.

La façon dont ces sujets étaient perçus par les parlements nationaux constituait donc une question extrêmement importante et, en tant que Présidents des Assemblées parlementaires, les participants avaient une responsabilité particulière concernant la façon dont les travaux étaient préparés et le montant des ressources budgétaires accordé.

Il nota l'importance de l'intervention de M. Pflimlin qui indiqua que lui et M. Jung recherchaient une coopération plus étroite entre le Parlement européen et l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe. Cela pourrait constituer une base valable pour la création de nouvelles initiatives.

La séance fut levée à 16h 18.